



LE BRUIT

SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL

1 salarié sur 2 se dit gêné par le bruit au travail. Cela ne concerne pas uniquement les salariés des secteurs reconnus comme exposés au bruit.

Source : Ifop - JNA « Bruit, santé auditive et risques psychosociaux » Octobre 2017.



Des solutions existent pour prévenir les risques liés au bruit. Demandez conseil à votre service de santé au travail.

IDENTIFIER / EFFETS SUR LA SANTE

ATTEINTES AUDITIVES

Surdit 

Acouph ne



Baisse de l'audition

Co-exposition*

* L'exposition cumul e   certains composants chimiques peut alt rer l'oreille interne et augmenter les risques d'atteintes auditives.

ATTEINTES EXTRA-AUDITIVES

Troubles du sommeil

Comportement agressif/d pressif



Stress

Fatigue

Difficult s de concentration

Masque les signaux d'alerte

Troubles cardio-vasculaire

EVALUER LE RISQUE

L'ENTREPRISE



L'employeur

a l'obligation de r aliser l' valuation des risques et de mettre en pratique les principes de pr vention.



Le salari 

alerte l'employeur et/ou le m decin du travail si le bruit est g nant. Il respecte les mesures de pr vention mises en place.



Le m decin du travail ou l'infirmier

conseille l'employeur et les salari s pour  viter les alt rations de la sant . Il peut r aliser des tests auditifs lors des consultations pour  valuer les effets du bruit sur l'audition.

LE GEST05



L'intervenant

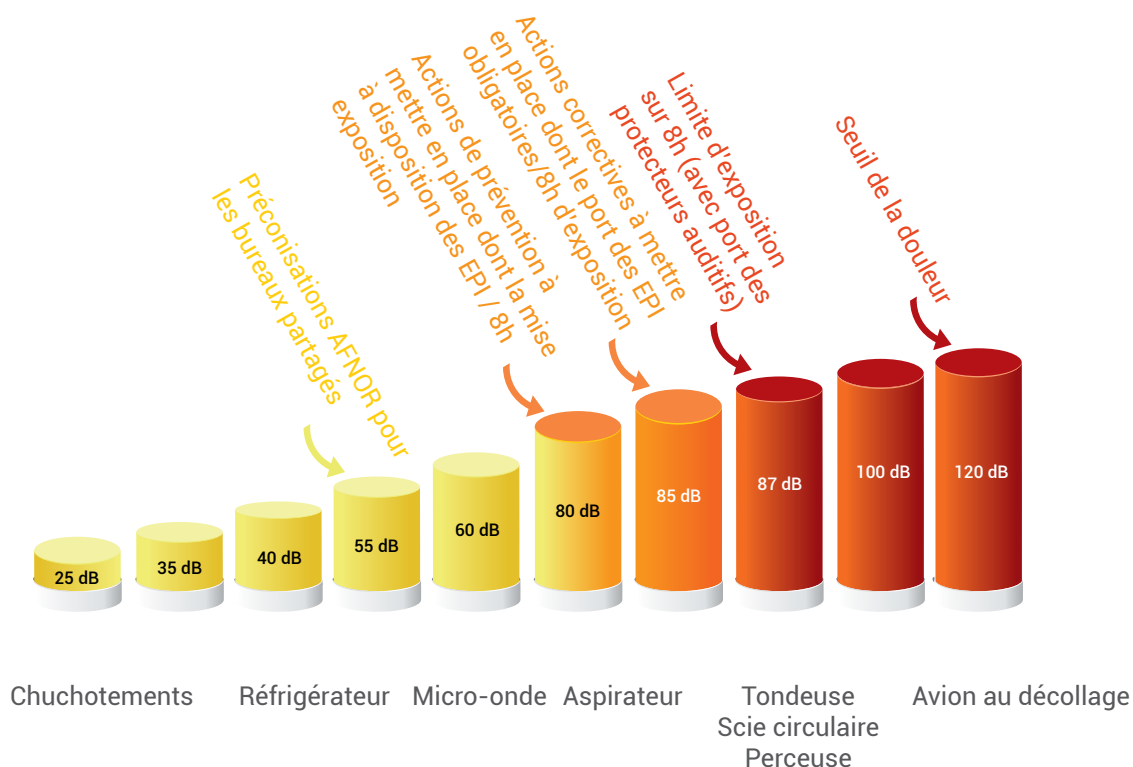
en pr vention des risques professionnels aide    valuer l'exposition : estimations des niveaux sonores coupl es   une analyse d'activit , sensibilisation des salari s.

AGIR

- Supprimer le danger | • Déplacer hors des locaux les installations ou machines bruyantes (exemple : compresseur,...).
 - Réduire le bruit à la source | • Lors de l'achat, choisir les machines les moins bruyantes,
• Etablir un plan d'entretien et de maintenance.
 - Protection collective | • Technique : Encoffrement des machines, traitement acoustique des locaux, séparation des postes bruyants....
• Organisationnelle : Limiter le temps passé à proximité des sources de bruit...
 - Protection individuelle adaptée | • Porter les Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés : casque antibruit, bouchons jetables ou moulés, arceaux...,
• Les porter pendant toute la durée d'exposition :
- | Port EPI / 8 heures d'exposition | Efficacité |
|----------------------------------|------------|
| 8 h 00 | 100% |
| 7 h 58 | 75% |
| 6 h 00 | 25% |
- Nettoyer et vérifier régulièrement l'état des protections.

FORMER / INFORMER

- Remarque : l'unité de mesure du bruit est le décibel A (dB(A)) pour tenir compte de la sensibilité de l'oreille.
- Si une machine émet 80 dB(A), 2 machines identiques émettront 83 dB(A) pour 2 fois plus de bruit. Donc diminuer de 3 dB(A) divise le bruit par 2,
 - Etre exposé 8 heures à 80 dB(A) est aussi dangereux qu'être exposé 30 minutes à 92 dB(A),
 - Formation des salariés : risques liés à l'exposition des niveaux sonores élevés, utilisation et entretien des EPI,...



EN SAVOIR PLUS

- Pour toute question, contactez votre Médecin du Travail
- Consulter le site www.inrs.fr
- Tableau des Maladies Professionnelles n°42

04 92 51 34 23
Gap - Embrun - Briançon
www.gest05.org
www.presanse-pacacorse.org